



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 187-2022 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, que lors de la séance ordinaire du 13 juin 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement 187-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement*. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 4^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-deux.

Julie Paradis
Directrice générale adjointe et
responsable du greffe